

## **COMPTE-RENDU BUREAU DU 10 MARS 2025**

---

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 24 MARS 2025 ET DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS
2. ÉTUDE DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
3. BILAN TRIENNAL SUR LE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS
4. AVENANT À LA CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS TRIENNALE 2024-2026 SIGNÉE AVEC L'AUDAP
5. CRÉMATORIUM LACQ-ORTHEZ : ADOPTION DES TARIFS 2025
6. AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN CAMP DE GURS : DÉCLARATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN DES ÉTUDES PRÉALABLES FINALES
7. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA CYBERBASE
8. AIDE AUX DEVOIRS (AAD) : DÉMARCHE SIMPLIFIÉE (INSCRIPTION EN LIGNE POUR LA RENTRÉE 2025)
9. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS : MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION
10. SOUTIEN FINANCIER À DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025
11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES ADAPTÉES) :
  - Travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public chemin de la mairie sur la commune de Labastide-Monréjeau,
  - Hébergement & infogérance sur serveur dédié et services annexes,
12. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA CESSION DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €) :
  - Armoires métalliques,
  - Mobilier et équipement de bureau,
13. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉS

### **1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 24 MARS 2025 ET DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS**

*Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 24 mars prochain et procède à la désignation des rapporteurs.*

### **2. ÉTUDE DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

Conformément à l'article 229-25 du code de l'environnement, la communauté de communes de Lacq-Orthez doit élaborer un bilan des gaz à effet de serre de son activité.

Dans ce cadre, un marché a été lancé en décembre 2024 et 21 bureaux d'étude ont répondu. Les offres s'échelonnent de 11 475 € à 66 800 € HT. Parmi ces offres, la société TAKE AIR de Toulouse propose d'accompagner les services et les élus entre avril et juillet 2025 pour élaborer un diagnostic et établir un programme d'actions ainsi qu'un suivi annuel.

*Le bureau valide la proposition de la société TAKE AIR.*

### **3. BILAN TRIENNAL SUR LE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS**

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, et conformément à l'article L. 2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, établit l'obligation de produire un rapport triennal sur l'artificialisation des sols. Un premier rapport doit être réalisé par les communes ou EPCI compétents, dès lors que leur territoire est couvert par un document d'urbanisme, trois ans après l'entrée en vigueur de la Loi, soit en août 2024.

L'objectif de ce premier rapport est de se saisir de la question de la sobriété foncière.

*Avis favorable du bureau.*

### **4. AVENANT À LA CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS TRIENNALE 2024-2026 SIGNÉE AVEC L'AUDAP**

Le présent avenant a pour objet de préciser le cadre et les modalités des missions définies pour l'année 2025.

Pour rappel la convention-cadre triennale précise les 4 axes de missions de l'AUDAP et les modalités de participation financière des membres de l'agence, à savoir :

- ☛ Axe 1 : préservation, garantie, valorisation des ressources (13 jours),
- ☛ Axe 2 : coopération, cohérences territoriales pour plus de synergies (4 jours),
- ☛ Axe 3 : désirabilité, enchantement et attractivité des espaces et des territoires (40 jours),
- ☛ Axe 4 : cohésion sociale et modes de vie pour prendre soin des territoires et de leurs habitants (73 jours).

*Le bureau valide la proposition de l'avenant à la convention cadre d'objectifs triennale 2024-2026 signée avec l'AUDAP.*

### **5. CRÉMATORIUM LACQ-ORTHEZ : ADOPTION DES TARIFS 2025**

La CC Lacq-Orthez a mis en place une délégation de service public afin d'exploiter le crématorium Lacq-Orthez situé sur la zone Eurolacq 2. Le délégataire retenu est la compagnie funéraire du Béarn.

En contrepartie des charges d'exploitation, le délégataire perçoit, auprès du public, les recettes calculées sur la base des tarifs fixés dans le contrat. Les recettes issues de l'exploitation de l'équipement sont constituées notamment des produits liés à la crémation et à la location des salles.

Les tarifs sont révisés au 1er février de chaque année.

Par courrier en date du 26 février 2025, le délégataire a indiqué qu'il ne souhaite pas appliquer la formule de révision pour l'année 2025 qui entrainerait une hausse importante pour les usagers et rendrait le crématorium non compétitif par rapport aux prix pratiqués par ailleurs. Il propose donc à la communauté de communes de Lacq-Orthez de voter les tarifs 2025 à l'identique de 2024.

*Avis favorable du bureau.*

### **6. AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN CAMP DE GURS : DÉCLARATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN DES ÉTUDES PRÉALABLES FINALES**

Le pôle métropolitain Pays de Béarn met en œuvre des actions d'intérêt métropolitain déléguées par ses membres. C'est dans ce cadre que le Pays de Béarn s'est engagé sur le projet d'aménagement du site de l'ancien camp de Gurs (délibération CC Lacq-Orthez du 26/06/2023).

Par délibération du 12 juin 2020, le Pays de Béarn s'est engagé à mener les études préalables. Cette délibération convenait comme principe de laisser la possibilité pour chacun des membres de se positionner librement à chaque étape de ces études et de décider de sa participation dans les investissements induits.

#### **Étapes des études préalables :**

- ☛ Conception du projet scientifique et culturel du futur établissement,
- ☛ Dialogue compétitif de programmation et de conception architecturale, urbaine et paysagère (délibération du 7 avril 2023 du Pays de Béarn),
- ☛ Mission de maîtrise d'œuvre de la phase ESQ à APD,
- ☛ Lancement et conduite d'une mission muséographique,
- ☛ Etudes techniques complémentaires nécessaires (étude de sol, étude de faisabilité géothermie...).

A ce stade, l'engagement des membres du Pays de Béarn se limite aux études préalables. Le passage à la phase travaux sera soumis à une nouvelle déclaration d'intérêt métropolitain par délibérations concordantes des membres du Pays de Béarn.

*Avis favorable du bureau.*

## **7. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA CYBERBASE**

Les usagers des cyberbases peuvent imprimer en couleur selon une tarification modifiée par délibération du 26 juin 2017. En raison de la hausse importante du coût des cartouches couleur, il est proposé de répercuter cette augmentation sur le tarif par page.

Par ailleurs, le moyen de paiement « chèque APTIC / Pass numérique », adopté par décision du conseil communautaire du 22 mars 2021, n'existe plus. Il convient donc de le retirer de la grille tarifaire ainsi que la prestation « Inclusion numérique » s'y référant.

*Avis favorable du bureau.*

## **8. AIDE AUX DEVOIRS (AAD) : DÉMARCHE SIMPLIFIÉE (INSCRIPTION EN LIGNE POUR LA RENTRÉE 2025)**

Environ 800 enfants s'inscrivent chaque année à l'AAD soit 30 % de l'effectif. Le service enfance et enseignement propose d'étendre à l'AAD avec l'utilisation d'une application en ligne gratuite.

Une inscription en ligne pour l'AAD permettra ainsi de :

- Diminuer considérablement la consommation de papier et d'impression ;
- Gagner du temps et réduire les frais : les coordinatrices n'auront plus à se déplacer dans les écoles pour la distribution et la récupération des dossiers ;
- Améliorer la gestion des inscriptions : plus de perte de documents entre structures ou de retard de distribution (par les enseignants) ou d'oublis dans le cartable.

Les parents pourraient :

- Inscrire leur enfant en ligne de chez eux et quand ils le souhaitent avec un délai plus long (dès juin/juillet),
- Être accompagnés par le service enseignement dans cette démarche en ligne ou pour bénéficier de renseignements complémentaires,
- Remettre une version papier s'ils ne maîtrisent pas l'outil informatique.

*Avis favorable du bureau pour la mise en place d'une inscription en ligne tout en gardant le format papier pour ceux qui le souhaitent.*

## **9. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS : MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION**

La CC Lacq-Orthez exerce la compétence supplémentaire suivante : « aides financières en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur ».

Lors de la commission animation du territoire du 12 novembre 2024, les membres ont émis un avis favorable à la modification du règlement d'intervention et des critères d'attribution dans le cadre de l'enveloppe allouée de 65 000 € (aides financières initiales et aides aux stages obligatoires).

Le 11 février 2025, la commission a validé la nouvelle grille de calcul qui modifie les tranches des barèmes d'attribution et le quotient familial par personne et par mois permettant ainsi d'augmenter en moyenne de 50 € le montant des aides financières et d'octroyer des aides à davantage d'étudiants tout en respectant les crédits inscrits au budget.

*Avis favorable du bureau.*

## **10. SOUTIEN FINANCIER À DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

*Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune de SAUVELADE pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.*

*Il appartiendra lors d'un prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de la subvention à attribuer.*

## **11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES ADAPTÉES) :**

- ☛ Travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public chemin de la mairie sur la commune de Labastide-Monréjeau :

*Le marché relatif aux travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public chemin de la mairie sur la commune de Labastide-Monréjeau, pour une durée de 6 mois, est attribué à la société ALLEZ ENERGIES (40800 AIRE-SUR-ADOUR) pour un montant estimatif HT de 34 602,67 €.*

- ☛ Hébergement & infogérance sur serveur dédié et services annexes :

*Le marché relatif à l'hébergement et l'infogérance sur serveur dédié et services annexes est attribué à la société ECRITEL (92110 CLICHY) pour un montant estimatif HT de 14 808,28 €.*

## **12. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA CESSION DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €) :**

- ☛ Armoires métalliques :

*Cession de mobilier non valorisable, à la commune de Serres-Sainte-Marie, de 7 armoires pour un montant de 205 € TTC.*

- ☛ Mobilier et équipement de bureau :

*Cession de mobilier non valorisable à la recyclerie Créa'Locale de 2 extensions de bureau, de 2 plans de travail, d'un bureau d'angle, de 2 tables, d'une porte intérieure en bois et de 2 parasols pour un montant estimé de 700 € TTC.*

## **13. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉS**

*Par délibération en date du 28 juin 2023, Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est constituée en centrale d'achats territoriale afin :*

- ☛ *de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces,*
- ☛ *d'atteindre un meilleur niveau de performance,*
- ☛ *d'optimiser les coûts et délais liés à la passation des marchés,*
- ☛ *de sécuriser et simplifier l'achat public,*
- ☛ *de répondre aux justes besoins des territoires en matière de mobilités.*

*La communauté de communes de Lacq Orthez est engagée dans un Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine et développe des actions en matière de mobilités. La collectivité est donc éligible à une adhésion gratuite à la centrale d'achat et décide d'y adhérer.*

#### **14. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)**

*Le bureau prend acte du marché suivant :*

- Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serres (BEGES) :

*Le marché relatif à la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), est attribué à la société TAKE AIR (31400 TOULOUSE) pour un montant HT de 11 475 €.*